

## Occupation du domaine public AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation doit être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence. Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

La SPL ESKALE D'ARMOR, concessionnaire du port d'échouage de Saint-Quay-Portrieux et le Département des Côtes d'Armor, autorité portuaire vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

### PORT D'ÉCHOUAGE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX – Manifestation d'intérêt spontanée

Objet : La SCEA « **Perles de Binic** » a sollicité le Département des Côtes d'Armor et la SPL ESKALE D'ARMOR, gestionnaire du port d'échouage de Saint-Quay-Portrieux, pour la mise à disposition d'un bâtiment de 250 m<sup>2</sup>, situé sur l'aire technique du port d'échouage de Saint-Quay-Portrieux, afin de contribuer au développement de ses activités mytilicoles dans la Baie de Saint-Brieuc

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SPL ESKALE D'ARMOR gestionnaire du port de Pontrieux pour le compte du Département des Côtes d'Armor prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la SCEA « Perles de Binic » et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sur cet espace situé à l'intérieur des limites administratives du port, sous un délai de de 4 semaines suivant la présente publication.

Date de publication de la manifestation d'intérêt spontanée : **21 juillet 2025**

*Si vous souhaitez formuler une manifestation d'intérêt pour cet emplacement, veuillez adresser votre demande avant **le vendredi 22 août 2025** à : [contact@eskaledarmor.com](mailto:contact@eskaledarmor.com) (en envoyant un dossier de présentation du projet précisant les statuts du demandeur, la nature du projet, la durée souhaitée, la date du début...)*

 02 21 08 02 30

 [contact@eskaledarmor.com](mailto:contact@eskaledarmor.com)

 Bat. JERZUAL J114  
2, rue Jean Kuster  
22000 Saint-Brieuc

SA à conseil d'administration au capital social de 300 000 €  
Numéro SIRET: 89491642800028 | Numéro TVA Intracommunautaire : FR77894916428  
Numéro RCS : Saint-Brieuc B 894 916 428